



COMMUNE DE SOLLIES-VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :	L'an deux-mille-vingt-six, le 23 avril à 18h30
En exercice : 23	Le Conseil Municipal de la Commune de SOLLIES-VILLE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Roger CASTEL, Maire
Présents : 21	Date de convocation du Conseil Municipal : 09/04/2026
Votants : 23	Présents : Monsieur POURRET Jean Michel, Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine, Monsieur OLIVIERI Paul, Madame TIJADI Marie-Ange, Monsieur GUILBERT Xavier, Madame ENRIQUE Amandine, Monsieur PEROTTO Daniel, Monsieur RAMIN Philippe, Madame GUILLAUME Martine, Madame DE GASQUET Mireille, Monsieur HENCHE Stéphane, Monsieur BADINAND Didier, Madame GOLETTA Anne-Marie, Monsieur BERNARD Yann, Madame LÉCLERC Sandy, Madame MORANDI Sandrine, Monsieur VINCENT-AUBUT Alain, Madame BERARD-ALLEGRETTI Véronique, Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel, Madame PEREZ Cécile
OBJET :	Absent(s) ayant donné procuration : Monsieur JOLY Philippe à Monsieur SEIXAS Jean-Emmanuel, Madame BELTRANDO Karine à Monsieur CASTEL Roger
Subvention pour réfection de façades	Secrétaire de séance : Madame LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine
N° DEL_08_2026	

Monsieur le Maire présente aux membres le dossier de la demande de subvention déposé le 01 décembre 2025 par Madame COM Christine pour la réfection de la façade de l'habitation sise 1 place Antonius Aréna.

Il précise que les travaux respectent les conditions d'octroi d'une subvention et qu'ils ont été réalisés conformément au cahier des recommandations architecturales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Vu la délibération n° 31/2012 qui rappelle les conditions d'attribution ainsi que les modalités de calcul de cette subvention,

Vu les documents présentés par Madame COM Christine,

Considérant que les travaux respectent les conditions d'attribution de la subvention et qu'ils ont été réalisés conformément au cahier des recommandations architecturales.

- DÉCIDE d'accorder au demandeur une subvention d'un montant de 1 530 euros pour la réfection de la façade avec décrochage sur une surface de 51 m² x 30 euros,
- DIT QUE les crédits nécessaires sont prévus à l'article 65741 du budget général 2026.

Pour extrait conforme au registre

Fait et délibéré à Solliès-Ville,
Les jour, mois et an susdits

La secrétaire de séance
Mme LUBRANO DI SBARAGLIONE Karine

Le Maire,
Roger CASTEL



Certifié exécutoire
Compte tenu de :



- la transmission en Préfecture, le **27 AVR. 2026**
- de la publication, le **27 AVR. 2026**